

Assemblées générales 2011

C'était le 13 mai, 17h, à la Maison des associations de Caen. Une AG extraordinaire a permis de modifier l'article 2 des statuts qui devient le CREPAN « exerce sa compétence sur tous les milieux naturels et artificiels, aquatiques ou non, qu'ils soient terrestres, marins ou aériens » ; mention indispensable pour certaines représentations officielles.

L'AG ordinaire a suivi, avec l'adoption à l'unanimité de tous les points statutaires soumis au vote.

Après le rapport moral de Claudine JOLY, présidente, le rapport d'activité a été présenté par plusieurs administrateurs, avec une vidéo-projection le rendant plus concret. Chacun a pu rendre compte de ses implications dans les différents commissions officielles, toujours très nombreuses et dans des domaines variés qui illustrent bien le caractère généraliste du CREPAN : nucléaire, éolien, santé, paysages, agriculture, chasse et faune sauvage, espaces protégés, éducation à l'environnement...il faut y ajouter la participation aux CA de Biomasse et d'Air Com.

La communication est assurée par la publication mensuelle des Ephémères et par le site <http://crepan.free.fr>

Présent à la Foire de Caen au village des associations du 17 au 27 septembre et à la Fête de la science les 23 et 24 octobre, le CREPAN était aussi présent lors de nombreuses manifestations d'une journée permettant d'aller à la rencontre du public.

Les actions avec les aveugles et malvoyants se sont poursuivies, avec la présentation en Conférence de presse du Guide « Arbres et arbustes des haies normandes » en braille avec dessins en relief et des sorties adaptées : « De Langrune à Luc-sur-Mer, la Baleine au bout des doigts » et « Promenade botanique tactile à la vallée des jardins ». L'occasion de travailler en partenariat avec le Conseil Régional, les Conseils généraux, Cécitix, la ville de Luc-sur-Mer, la Confrérie des chevaliers de la Baleine, le Jardin des plantes de Caen.

L'action « lichens » retenue par le Conseil Régional l'an dernier s'est poursuivie, tandis qu'un nouvel appel à projets en 2010 a été l'occasion d'entreprendre la nouvelle action : « Abeilles Hirondelles et papillons, notre environnement change-t-il ? », . Par ailleurs, les « ormes du CREPAN » font toujours l'objet d'un suivi.

Les deux stagiaires ont présenté leurs activités, Xavier MONTAGU sur la dégradation des zones humides et Alicia DESGROUAS sur l'action « Abeilles Hirondelles et Papillons ». Conseil d'administration : 3 administrateurs renouvelables sont candidats, Alain LERCH, Anne-Marie DUCHEMIN, Bernard VIGNERAS, ainsi que Françoise LOUISE. Tous ces candidats sont élus à l'unanimité. Par ailleurs Annick NOËL est élue Présidente d'honneur et Albert BONNIN membre d'honneur. Une sympathique soirée au restaurant a réuni des administrateurs et adhérents, pour un moment convivial non statutaire faisant oublier les difficultés que nous rencontrons trop souvent dans notre parcours de défenseurs de l'environnement.

Annick NOËL**Le CREPAN et le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)**

Depuis le 22 avril 2011, je représente l'association à cette assemblée consultative auprès du Conseil Régional. Avec 3 autres représentants d'associations environnementales (Le GRAINE, le GRAPE et l'association régionale pour la construction environnementale de BN), nous sommes les nouveaux conseillers du Collège 3, au titre de la protection de l'environnement, et participons chacun à 2 des 7 commissions, qui se réunissent une fois par mois. Je suis dans la n°3 bien sûr (Aménagement et développement durable des territoires Environnement) et la 5 (Développement économique- Énergie). Les thèmes abordés ont été les missions et activités du Conservatoire du Littoral, et les indicateurs stratégiques de la BN. C'est donc là l'occasion de collecter les informations nécessaires pour pouvoir donner un avis plus tard, en séance plénière, sur les projets précis et pointus du Conseil Régional. Le 20 juin, lors de la séance plénière, il a surtout été question du Contrat de Plan régional de Développement des formations professionnelles et de l'Ingénierie financière du projet de ligne nouvelle Paris Normandie(LNPN), qui doit relier d'ici 2017 (?) plus vite par le train Paris au Havre ET à Cherbourg (Paris Caen en 1h 15, Paris Cherbourg en 2h 15) La réflexion portait sur l'architecture financière de ce projet à long terme qui comporte beaucoup d'inconnues...Il est donc nécessaire de constituer des groupes de travail à partir des sujets proposés à l'ordre du jour de la plénière, pour pouvoir donner un avis argumenté en séance

Arlette VIVIER SAVARY**Suivi du projet de Terminal Charbonnier Cherbourg année 2010.**

Le projet nous a mobilisés près de 2 ans. Il menaçait durement la biodiversité marine animale et végétale puisqu'il s'agissait d'établir en limite d'une zone Natura 2000 un port capable d'accueillir des « cap size » de 300m de long chargés de charbon à destination de la Grande Bretagne.

Nous avons travaillé localement avec un collectif et l'appui de l'association Val de Saire Qualité de la Vie.

Avec le CREPAN et le soutien juridique de Manche Nature, nous avons attaqué le projet en justice.

Nous sommes toujours en attente du jugement final alors que le projet a échoué en pratique, ayant été retardé par différentes actions administratives.

Les fonds marins vont donc être épargnés de cette pollution.

Anne-Marie DUCHEMIN

Le nouveau bureau:

Présidente	Claudine JOLY,
Vice Présidente:	Annick NOËL
Vice Présidente	Anne-Marie DUCHEMIN
Secrétaire:	Arlette VIVIER-SAVARY
Secrétaire adjointe	Françoise LOUISE
Trésorier:	Michel HORN
Trésorier adjoint:	Bernard VIGNERAS

Les piscines de la Hague sont-elles sûres ?

Depuis vingt ans, Ghislain Quétel, un ancien syndicaliste CFDT, spécialiste en radioprotection, dénonce la fragilité des « piscines ». Pour lui, ces ouvrages, « simplement enburés d'un bardage métallique », sont le talon d'Achille des centrales et installations nucléaires. Il y en a quatre à l'usine de retraitement de la Hague. 9 720 tonnes de déchets nucléaires y refroidissent. Soit l'équivalent du contenu dans 108 réacteurs. Soutenu par les associations de protection de l'environnement, il s'est efforcé, hier, de convaincre la commission locale d'information (CLI) de la nécessité de les rendre moins vulnérables, notamment à des attaques terroristes. (extrait OF)

L'ACRO a mis en ligne sur son site Internet de nouveaux résultats d'analyse de la radioactivité sur des échantillons en provenance du Japon. <http://acro.eu.org>

Intervention lue à la CLI du 8 juin 2011.

Nous nous devons d'accepter enfin de nous poser les bonnes questions concernant le vrai coût du nucléaire !

Le vrai coût est environnemental et donc humain. La question a été posée de façon directe par le maire de Flamanville à l'occasion de l'Intercli du 18 avril dernier.

Je vous la rappelle : en cas d'accident quel serait le montant de l'indemnisation des populations concernées et vivant à 2 km des centrales de Flamanville ?

Réponse embarrassée de l'industriel (EDF), le maximum est de 91 millions d'euros et au-delà l'État prend ses responsabilités !

Revenons aux événements graves qui se sont produits au Japon et qui continuent d'engendrer leurs effets sur les populations, les terres et la mer des zones contaminées : les populations doivent quitter les lieux et si elles ne peuvent le faire, elle se trouvent en grand danger.

Les terres sont impropres à la culture sans limite de durée et la mer impropre à la pêche de la même façon.

Ne disons plus : chez les Russes la technologie était défectueuse, c'est trop facile.

Au Japon, si les risques sismiques avaient été calculés admirablement, ils ne sont pas les seuls en cause, le tsunami qui suit logiquement un tremblement de terre de cette puissance n'avait pas été évalué à sa juste mesure. Surtout le traitement humain immédiat du drame n'a pas été assez rapide, mais était-ce possible ?

Il est enfantin de dire, les autres ne sont pas bons, mais nous, nous sommes irréprochables !

Qui peut parler d'indemnités dans une telle situation ? cela n'a plus aucun sens.

Cela ne veut plus rien dire quand terre et mer sont impropres à toute production sûre.

Devant ces faits que personne ne peut contester il est vital d'accepter de réduire au maximum les risques d'accident toujours possibles.

L'objection de risque sismique ou lié à l'inondation doit être pris complètement en compte, mais bien plus probables et bien plus dangereux encore sont les risques humains : défaillance de surveillance, insuffisance de moyens financiers permettant les contrôles efficaces, pensons à la sous-traitance et aux risques liés à différentes sortes de malveillance.

La concentration de la puissance de destruction virtuelle contenue dans les piscines du site Areva-la Hague est telle que les pseudo économies concernant les structures métalliques les abritant n'ont aucun sens.

Une expertise indépendante doit être acceptée : cf le rapport Bizet adopté par le Sénat PM du 28 05 11 qui demande des inspections croisées, la création d'un droit à l'information du public au niveau européen etc...

Nous nous permettons de rappeler que la Convention d'Aarhus dont la France est signataire, impose ces obligations qui ne sont pas encore respectées !

Anne-Marie DUCHEMIN



Abeilles, Hirondelles, Papillons... Autrefois et maintenant, notre environnement change-t-il ?

Dans le dernier *Ephémère*, nous vous avons expliqué le projet: connaître la perception de différentes générations à l'égard des abeilles, des hirondelles et des papillons.

Ce projet suit son cours : nous rencontrons des structures pour enfants et personnes âgées, nos outils de sensibilisation et de communication sont presque tous achevés. Nous vous proposons de répondre à notre questionnaire, joint à cet article.

Par ailleurs, la maison de retraite de Verson organise au mois de septembre une exposition sur les abeilles, hirondelles et papillons, pour prolonger notre intervention. Nous sommes donc à la recherche d'objets anciens en rapport avec ces animaux (cartes postales, pin's,...). Si vous en possédez, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons des photocopies ou des photos de vos trouvailles. Vous serez bien évidemment conviés à ce rendez-vous, dont la date vous sera transmise ultérieurement.

Alicia DESGROUAS

L'ANSES « Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du Travail » vient de remettre son rapport sur la demande d'interprétation des résultats d'analyse en dioxines et PCB des poissons, crustacés et mollusques pêchés en Baie de Seine et à l'évaluation du risque sanitaire lié à leur consommation. (13 mai 2011). On y lit entre autre :

« **Les sardines** sont en moyenne **non conformes** aux limites réglementaires sur l'ensemble de la baie de Seine et leurs non commercialisation et non consommation sont recommandées.

Les tourteaux sont considérés en moyenne non conformes aux limites réglementaires sur l'ensemble de la baie de Seine et leurs non commercialisation et non consommation sont recommandées.

Les étrilles sont en moyenne **non conformes** aux limites réglementaires dans la zone III Estuaire de la Seine, et leurs non commercialisation et non consommation sont recommandées dans cette zone. L'acquisition de données complémentaires dans les zones I Est Cotentin, II Centre baie de Seine et IV Est baie de Seine est également recommandée.

Les espèces de type détritivore vivant au fond, comme les étrilles et les tourteaux, sont les espèces les plus susceptibles de présenter des niveaux de contamination supérieurs aux valeurs réglementaires. **La zone III Estuaire de la Seine correspond à la zone dont les niveaux de contamination sont les plus élevés.** »

Il ne fait pas de doute que des panneaux informant les vacanciers qui vont venir sur les plages du littoral du Calvados ne manqueront pas d'être installés.

Il y a actuellement une enquête d'utilité publique pour autoriser le rejet en mer des produits de dragage du port de Rouen, bien sur nos responsables n'ont pas encore fait le lien entre ces opérations et l'augmentation des micro polluants dans les produits de la mer...et les écologistes sont toujours des « contre tout ».

Michel HORN

À noter:

Escapades-Nature:

Luc-sur Mer le 20 août

La laisse de mer, Luc-sur-Mer le 15 septembre

Escapade Botanique le 8 octobre

La Foire de Caen du 16 au 26 septembre

La fête de la Science: les 15 et 16 octobre

Des précisions dans la prochaine *Ephémère*